

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
OISE

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
02 juin 2026

Date d'affichage de la convocation
02 juin 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20260611-492026-DE

EXTRAIT N°49/2026 DU REGISTRE S²LO

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 11 juin, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLE Laetitia, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic

Pouvoirs : MARION Antoine à STAELENS Isabelle, GUYOLARD Yannick à ARHUR Sylviane

Absents excusés : MARECHAL Philippe,

Secrétaire de séance : VAUTRAIN Marie-Claire

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Ces commissionnaires sont désignés à partir d'une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil municipal.

Madame le Maire propose la liste de contribuables ci-dessous,

- Titulaire : VAUTIER Valérie, NAEGLE Laetitia, CARON Laurence, DENIS André, ARHUR Sylviane, STAELENS Isabelle,
- Suppléant : MONVOISIN Patrice

- Madame le Maire est présidente de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la liste de contribuable ci-dessus.

17 votes POUR
1 abstention

Pour copie conforme,
Le 12/06/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE


P. Monvoisin